



Avis public

Assemblée publique

Districts électoraux des Carrefours, de Chavigny et de Saint-Louis-de-France

Conformément à l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juillet 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 79 / 2023 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'apporter des modifications à la carte des secteurs de niveau sonore élevé.
- 2 En résumé, ce projet vise à modifier les secteurs correspondants à des « milieux construits existants » de la carte des secteurs de niveau sonore élevé.
- 3 Le projet de règlement vise tous les secteurs correspondants à des « milieux construits existants » de la carte des secteurs de niveau sonore élevé.

Les secteurs touchés se situent approximativement :

- À l'est du boulevard Saint-Jean, au nord de l'autoroute 40;
- De part et d'autre de l'autoroute 55 à proximité du pont Laviolette;
- De part et d'autre du boulevard Thibeau, entre le périmètre d'urbanisation et la zone agricole.

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 7 novembre 2023 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, une Commission formée du maire ou la personne qu'il désigne pour le remplacer et de membres du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement, les modifications envisagées et leurs principaux effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au schéma d'aménagement, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 79/2023 et son résumé au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net ou en faisant une demande à greffe@v3r.net

Trois-Rivières, ce 21 octobre 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002